

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 14 février 2024

Date de convocation : 8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 février à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU – Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE à partir de la délibération 02 – Jean-Marie GRIMAUD – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD sauf à la délibération 10 – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU - Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY - Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT de la délibération 01 à 08 et de la délibération 10 à 17

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER - Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN sauf à la délibération 12

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 29 à la délibération 01 – 30 de la délibération 02 à 08 - 29 de la délibération 09 à 10 – 30 à la délibération 11 – 29 à la délibération 12 – 30 de la délibération 13 à 17 – 29 de la délibération 18 à 44

Nombre de conseillers votants : 35 à la délibération 01 – 36 de la délibération 02 à 09 – 35 à la délibération 10 – 36 à la délibération 11 – 35 à la délibération 12 - 36 de la délibération 13 à 28 – 35 à la délibération 29 – 36 de la délibération 30 à 44

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD sauf pour la délibération 29

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Philippe ALBERT avait donné pouvoir à Jean-Louis LAUNAY

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Hélène POINGT-GASKA

Alexandra BEAUNÉ avait donné pouvoir à Landry RONDEAU

Nicolas GRELET avait donné pouvoir à Bénédicte GARDIN

Etait excusée :

Angélique BOISSELEAU

Secrétaire de séance : Magali LOISEAU

- **42. RENOUVELLEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA VENDEE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LES CHARGÉS DE COOPERATION CTG** – Rapporteur : Bénédicte GARDIN

Dans le cadre de son engagement avec la Communauté de communes du Pays des Herbiers, une convention d'objectifs et de financement « Pilotage de projet de territoire - Chargé de coopération CTG » avait été signée par la Caisse d'Allocations Familiales, jusqu'en décembre 2022.



Les chargés de coopération CTG permettent de renforcer la coordination entre les différents acteurs autour des projets de territoire et de maintenir et développer les services aux familles.

Lors de la négociation avec la CAF en 2022, un accord de principe avait été obtenu pour le financement de 2 Equivalents Temps Plein chargés de coopération. La CAF devait attendre ses propres orientations budgétaires (Convention d'Objectifs et de Gestion) pour pouvoir formaliser cet accord.

Le renouvellement de cette convention formalise donc :

- le financement de 2 ETP « chargé de coopération » du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024
- le versement de la subvention « pilotage du projet de territoire » y afférent : 48 000 € (2 x 24 000 €).

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu l'avis favorable de la commission Famille / Jeunesse / Culture du 24 janvier 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 février 2024,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le projet de renouvellement de convention ci-annexé,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer tout document s'y rapportant. .

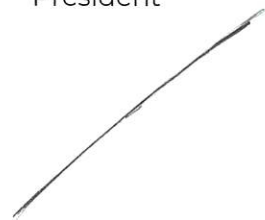
Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Magali LOISEAU,
Secrétaire de séance



21 FEV. 2024

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le : 21 FEV. 2024

